



Assemblée générale

Distr. générale
1^{er} avril 2025
Français
Original : anglais

Soixante-dix-neuvième session
Point 139 de l'ordre du jour

Budget-programme de 2025

Rapport de la Cinquième Commission

Rapporteur : M. Elaye-Djibril Yacin **Abdillahi** (Djibouti)

I. Introduction

1. Les recommandations que la Cinquième Commission a déjà présentées à l'Assemblée générale au titre du point 139 de l'ordre du jour figurent dans le rapport de la Commission publié sous la cote [A/79/652](#).
2. La Commission a repris l'examen de la question à ses 23^e, 25^e, 26^e, 27^e, 28^e et 30^e séances, le 24 février et les 5, 10, 12, 17 et 28 mars 2025. Les déclarations et observations faites au cours des débats tenus en présentiel sont consignées dans les comptes rendus analytiques correspondants¹.
3. Pour la poursuite de l'examen de la question, la Commission était saisie des documents suivants :

Prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, aux missions de bons offices et aux autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité

- a) Rapport du Secrétaire général intitulé « Prévisions révisées concernant les chapitres 3 (Affaires politiques) et 36 (Contributions du personnel) du budget-programme de 2025 : Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq » ([A/79/6 \(Sect.3\)/Add.10](#)) ;
- b) Rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ([A/79/7/Add.48](#)) ;

Stratégie Informatique et communications

- c) Rapport du Secrétaire général sur la stratégie Informatique et communications affinée ([A/79/339](#)) ;

¹ [A/C.5/79/SR.23](#), [A/C.5/79/SR.25](#), [A/C.5/79/SR.26](#), [A/C.5/79/SR.27](#), [A/C.5/79/SR.28](#) et [A/C.5/79/SR.30](#).



- d) Rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ([A/79/7/Add.17](#)) ;

Système de gestion de la résilience institutionnelle

- e) Rapport du Secrétaire général sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre du système de gestion de la résilience institutionnelle ([A/79/692](#)) ;
- f) Rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ([A/79/7/Add.45](#)) ;

Prévisions budgétaires révisées comme suite à la résolution 78/264 de l'Assemblée générale, intitulée « Mesures de lutte contre l'islamophobie »

- g) Rapport du Secrétaire général sur les prévisions budgétaires révisées comme suite à la résolution 78/264 de l'Assemblée générale, intitulée « Mesures de lutte contre l'islamophobie » ([A/79/726](#)) ;
- h) Rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ([A/79/7/Add.46](#)) ;

Prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil des droits de l'homme

- i) Rapport du Secrétaire général sur les prévisions révisées comme suite aux décisions adoptées par le Conseil des droits de l'homme à la session d'organisation de son dix-huitième cycle ([A/79/575/Add.1](#)) ;
- j) Rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ([A/79/7/Add.47](#)) ;

Conditions de voyage en avion

- k) Rapport du Secrétaire général sur les conditions de voyage en avion ([A/79/628](#)) ;
 - l) Rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ([A/79/7/Add.44](#)) ;
4. Un projet de décision concernant le report de l'examen de certains documents a été déposé au titre du point 137 de l'ordre du jour, intitulé « Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies », en lien avec les rapports énumérés aux points k) et l) du paragraphe 3.
5. Aucun projet n'a été déposé et la Commission n'a pris aucune décision en lien avec les rapports énumérés aux points e) et f) du paragraphe 3.

II. Examen du projet de résolution [A/C.5/79/L.31](#)

6. À sa 30^e séance, le 28 mars, la Commission était saisie d'un projet de résolution intitulé « Questions spéciales relatives au budget-programme de 2025 » ([A/C.5/79/L.31](#)), déposé par sa Présidente à l'issue de consultations coordonnées par le représentant de la Belgique et les représentantes de la Guinée et de la Hongrie.
7. À la même séance, la Commission a adopté le projet de résolution [A/C.5/79/L.31](#) sans le mettre aux voix (voir par. 8).

III. Recommandations de la Cinquième Commission

8. La Cinquième Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter le projet de résolution suivant :

Questions spéciales relatives au budget-programme de 2025

L'Assemblée générale,

I

Prévisions budgétaires révisées comme suite à la résolution 78/264 de l'Assemblée générale sur les mesures de lutte contre l'islamophobie

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général¹ et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires²,

1. *Prend note* du rapport du Secrétaire général ;
2. *Souscrit*, sous réserve des dispositions de la présente résolution, aux conclusions et recommandations que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a formulées dans son rapport ;
3. *Rappelle* le paragraphe 9 du rapport du Comité consultatif, et prie le Secrétaire général de veiller à ce que le (la) Secrétaire général(e) adjoint(e) puisse s'acquitter en toute efficacité et efficience de l'ensemble des mandats et des fonctions qui lui sont confiés, quelles que soient leurs sources de financement ;
4. *Prend note* de l'approche adoptée par le Secrétaire général visant à optimiser l'utilisation des capacités et des ressources existantes, et prie le Secrétaire général d'étudier la possibilité d'adopter cette approche chaque fois que des ressources supplémentaires sont demandées pour financer des projets nouveaux, le cas échéant ;
5. *Encourage* l'Alliance des civilisations de l'Organisation des Nations Unies à faire tout le nécessaire pour élargir sa base de donateurs ;
6. *Décide* de réduire de 10 pour cent le montant des ressources allouées au titre des voyages du personnel ;
7. *Approuve* l'ouverture de crédits supplémentaires d'un montant de 774 200 dollars des États-Unis au titre du budget-programme de 2025, à raison de :
 - a) 743 400 dollars au chapitre premier (Politiques, direction et coordination d'ensemble) ;
 - b) 30 800 dollars au chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences) ;
8. *Approuve également* l'inscription au budget ordinaire, à compter du 1^{er} avril 2025, d'un poste [secrétaire général(e) adjoint(e)] précédemment financé au moyen de ressources extrabudgétaires ainsi que la création de deux postes (1 P-5 et 1 P-3) pour l'Alliance des civilisations de l'Organisation des Nations Unies au titre du chapitre premier, à l'appui des activités prescrites dans sa résolution 78/264 du 15 mars 2024 ;
9. *Approuve en outre* l'ouverture d'un crédit supplémentaire d'un montant de 74 800 dollars à inscrire au chapitre 36 (Contributions du personnel) du budget-

¹ A/79/726.

² A/79/7/Add.46.

programme de 2025, à compenser par l'inscription du même montant au chapitre premier des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel) ;

II

Prévisions budgétaires révisées comme suite aux décisions adoptées par le Conseil des droits de l'homme à la session d'organisation de son dix-huitième cycle

Rappelant sa résolution [79/257](#), la section IX de sa résolution [79/258](#) et ses résolutions [79/259](#) A à C, du 24 décembre 2024,

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général³ et le rapport correspondant du Comité consultatif⁴,

1. *Prend note* du rapport du Secrétaire général ;
2. *Souscrit* aux conclusions et recommandations que le Comité consultatif a formulées dans son rapport ;
3. *Approuve* l'ouverture de crédits supplémentaires d'un montant de 479 900 dollars au titre du budget-programme de 2025, à raison de :
 - a) 190 000 dollars au chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences) ;
 - b) 219 400 dollars au chapitre 24 (Droits humains) ;
 - c) 33 200 dollars au chapitre 28 (Communication globale) ;
 - d) 7 000 dollars au chapitre 29E [Administration (Genève)] ;
 - e) 30 300 dollars au chapitre 34 (Sûreté et sécurité) ;
4. *Approuve également* l'ouverture de crédits supplémentaires d'un montant de 46 000 dollars au chapitre 36 (Contributions du personnel) du budget-programme de 2025, qui sera compensée par l'inscription d'un montant équivalent au chapitre premier des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel) ;

III

Prévisions budgétaires révisées concernant les chapitres 3 (Affaires politiques) et 36 (Contributions du personnel) du budget-programme de 2025 : Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq

Rappelant la section VIII de sa résolution [79/258](#),

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général⁵ et le rapport correspondant du Comité consultatif⁶,

1. *Prend note* du rapport du Secrétaire général ;
2. *Souscrit*, sous réserve des dispositions de la présente résolution, aux conclusions et recommandations que le Comité consultatif a formulées dans son rapport ;
3. *Décide* de supprimer tous les postes vacants ;
4. *Approuve* des ressources d'un montant de 95 399 100 dollars pour la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq, en lieu et place de l'autorisation

³ [A/79/575/Add.1.](#)

⁴ [A/79/7/Add.47.](#)

⁵ [A/79/6 \(Sect. 3\)/Add.10.](#)

⁶ [A/79/7/Add.48.](#)

d'engagement de dépenses d'un montant de 86 500 000 dollars qu'elle a approuvée au paragraphe 38 de la section VIII de sa résolution [79/258](#) ;

5. *Ouvre* des crédits supplémentaires d'un montant de 95 399 100 dollars au chapitre 3 (Affaires politiques) du budget-programme de 2025 ;

6. *Décide* de mettre en recouvrement un montant additionnel de 8 899 100 dollars, compte tenu du montant de 86 500 000 dollars déjà mis en recouvrement auprès des États Membres en application de sa résolution [79/258](#), au titre du chapitre 3 (Affaires politiques) du budget-programme de 2025 ;

7. *Ouvre* et décide de mettre en recouvrement un montant additionnel de 684 900 dollars, compte tenu du montant de 9 472 200 dollars déjà mis en recouvrement auprès des États Membres en application de ses résolutions [79/259](#) A à C, au titre du chapitre 36 (Contributions du personnel) du budget-programme de 2025, à compenser par l'inscription du même montant au chapitre premier des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel) ;

IV

Stratégie Informatique et communications

Rappelant la section II de sa résolution [60/283](#) du 7 juillet 2006, ses résolutions [63/262](#) du 24 décembre 2008, [63/269](#) du 7 avril 2009 et [64/243](#) du 24 décembre 2009, la section XVII de sa résolution [65/259](#) du 24 décembre 2010, sa résolution [66/246](#) du 24 décembre 2011, la section I de sa résolution [67/254](#) A du 12 avril 2013, la section XV de sa résolution [68/247](#) A du 27 décembre 2013, la section II de sa résolution [69/262](#) du 29 décembre 2014, le paragraphe 107 de sa résolution [70/247](#) du 23 décembre 2015, la section V de sa résolution [70/248](#) A du 23 décembre 2015, la section II de sa résolution [70/238](#) B du 1^{er} avril 2016, la section III de sa résolution [71/272](#) B du 6 avril 2017, sa résolution [71/281](#) également du 6 avril 2017, la section I de sa résolution [72/262](#) C du 5 juillet 2018, ses résolutions [72/266](#) B du 5 juillet 2018, [76/245](#) du 24 décembre 2021 et [78/243](#) du 22 décembre 2023 ainsi que sa décision [79/551](#) du 24 décembre 2024,

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général sur la stratégie Informatique et communications affinée⁷ et le rapport correspondant du Comité consultatif⁸,

1. *Prend note* du rapport du Secrétaire général ;
2. *Souscrit* aux conclusions et recommandations que le Comité consultatif a formulées dans son rapport ;
3. *Prie* le Secrétaire général de continuer de veiller à ce que la stratégie Informatique et communications reste conforme à ses résolutions et décisions applicables ;
4. *Souligne* que l'informatique et les communications sont importantes en ce qu'elles permettent de renforcer le contrôle et l'application du principe de responsabilité et aident à disposer sans tarder d'informations plus nombreuses et exactes qui facilitent la prise de décisions ;
5. *Rappelle* le paragraphe 4 du rapport du Comité consultatif, note avec préoccupation que la stratégie Informatique et communications affinée ne répond pas aux demandes précises qu'elle a formulées dans sa résolution [78/243](#), et prie le Secrétaire général de continuer d'affiner la stratégie, en rendant clairement compte

⁷ [A/79/339](#).

⁸ [A/79/7/Add.17](#).

dans ses futurs rapports de la façon dont il aura donné suite à la résolution 78/243 et aux recommandations du Comité consultatif ;

6. *Rappelle également* le paragraphe 7 du rapport du Comité consultatif et décide de redéfinir la durée de vie de la stratégie Informatique et communications en la prolongeant de deux ans ;

7. *Rappelle en outre* le paragraphe 9 du rapport du Comité consultatif et prie également le Secrétaire général de s'assurer de l'exactitude de l'ensemble des données et des documents pertinents et de veiller à leur communication annuelle au Bureau de l'informatique et des communications par les entités du Secrétariat ;

8. *Souligne* la nécessité de renforcer les cadres et les mécanismes de gouvernance et de contrôle, prie le Secrétaire général de prévoir dans son prochain rapport un dispositif de gouvernance informatique qui serait associé à des dispositions efficaces en matière de contrôle et de conformité, afin d'éviter la fragmentation des dépenses en la matière et de garantir la cohérence avec les objectifs de l'Organisation, ainsi qu'un dispositif d'application du principe de responsabilité qui devrait être achevé à la mi-2025 et qui précise clairement l'équilibre à établir entre contrôle centralisé et liberté opérationnelle, les responsabilités du Bureau de l'informatique et des communications et des entités du Secrétariat, notamment leurs liens avec les processus de gouvernance connexes, et la responsabilité des entités en cas de non-respect du dispositif, et prie également le Secrétaire général de fournir, dans ses prochains rapports, des informations sur la mise en œuvre du dispositif de gouvernance et d'application du principe de responsabilité en matière d'informatique et de communications ;

9. *Rappelle* le paragraphe 16 du rapport du Comité consultatif et prie le Secrétaire général de prendre des mesures supplémentaires pour faire en sorte que les projets de budget en matière d'informatique et de communications, en particulier ceux des entités dont les dépenses en la matière sont élevées, soient conformes à toutes les instructions budgétaires applicables et soient dûment examinés par le Bureau de l'informatique et des communications ;

10. *Rappelle également* le paragraphe 16 du rapport du Comité consultatif, souligne qu'il est nécessaire que le Directeur général de l'informatique exerce efficacement sa fonction de gestion pour que la stratégie Informatique et communications puisse être appliquée intégralement, et prie le Secrétaire général de décrire clairement dans ses prochains rapports l'autorité et les responsabilités du Directeur général de l'informatique, de même que l'obligation qui lui est faite de rendre des comptes, ainsi que les principes relatifs à la délégation de pouvoirs ;

11. *Rappelle en outre* le paragraphe 18 du rapport du Comité consultatif, s'inquiète du faible taux d'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes, prie le Secrétaire général d'appliquer rapidement toutes les recommandations en suspens formulées par les organes de contrôle et de faire le point dans son futur rapport sur la suite donnée à toutes les recommandations et conclusions formulées par le Corps commun d'inspection et le Comité des commissaires aux comptes pendant et depuis sa soixante-quinzième session, dans tous les domaines relevant de l'autorité du Bureau de l'informatique et des communications ;

12. *Rappelle* le paragraphe 20 du rapport du Comité consultatif et prie le Secrétaire général de présenter un plan d'exécution pluriannuel détaillé, précisant les calendriers, les objectifs d'étape et les indicateurs de performance correspondant au plan stratégique qu'il a proposé, et de fournir des informations actualisées à ce sujet dans ses futurs rapports ;

13. *Prie* le Secrétaire général de présenter une analyse de l'impact du développement rapide des technologies émergentes, l'invite à garantir un niveau élevé

de sécurité et de protection des données dans l'application de ces technologies, et le prie de lui présenter des informations actualisées à ce sujet dans son prochain rapport ;

14. *Prie également* le Secrétaire général de lui présenter, pour information seulement, des estimations permettant de déterminer les ressources qu'il conviendrait de consacrer à l'application de la stratégie Informatique et communications, notamment une liste de toutes les initiatives et activités proposées, que le Bureau de l'informatique et des communications classera par niveau d'urgence, et le montant des dépenses prévues à cet effet, ainsi que les calendriers d'exécution, les objectifs d'étape et les indicateurs de performance connexes, prie en outre le Secrétaire général de présenter un plan pluriannuel dans le cadre du plan d'équipement, et réaffirme que l'approbation de la présente résolution ne préjuge pas des incidences budgétaires futures de la mise en œuvre de la stratégie, qui devront être soumises dans le cadre de la procédure budgétaire ordinaire ;

15. *Prie en outre* le Secrétaire général de renforcer la transparence et la clarté des dépenses relatives à l'informatique et aux communications et de soumettre dans son futur rapport une proposition de présentation des coûts et de l'utilisation des ressources connexes permettant de communiquer des informations consolidées sur les budgets et les dépenses globales actualisés en matière d'informatique et de communications, notamment l'intention d'utiliser plus efficacement les ressources en la matière, et encourage les efforts visant à optimiser les dépenses en biens et services liés aux technologies de l'information et des communications ;

16. *Prie* le Secrétaire général d'étudier la possibilité de centraliser l'achat d'outils de productivité, tels que les licences, par le Bureau de l'informatique et des communications, notamment en demandant des ressources à cet effet au titre du chapitre 29C du budget-programme uniquement ;

17. *Rappelle* sa résolution [78/243](#), répète que la stratégie Informatique et communications du Secrétaire général est un outil essentiel à l'exécution des mandats de l'Organisation et vise à définir la vision stratégique d'ensemble, les principes et les résultats escomptés en ce qui concerne les activités informatiques dans l'ensemble du Secrétariat, et prie le Secrétaire général de lui présenter chaque année, à compter de sa quatre-vingtième session, un rapport complet sur la mise en œuvre de la stratégie.